

**COMMUNE DE LES SOUHESMES RAMPONT**  
**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 08 JUN 2020**

Le Maire certifie la transmission de cet acte au représentant de l'Etat le 10/06/2020  
l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 11/06/2020 et  
certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 01/06/2020

L'an Deux Mil 2020, le HUIT JUIN, à 20H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes des Souhesmes après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BUYS, Maire.

Etaient présents : Gérard BUYS - Bénédicte BERAUT - Delphine DELANDRE - Christophe FLOQUET - Jacqueline CHAMPENOIS - Muriel DROUARD - Adrien FURQUAND - Jérôme GOEURIOT - Anthony HENRY - David HOFFMANN - Laurence LESIRE

Absent(s) excusé(s):

Absent(s) non excusé(s) :

Conseillers consultatifs présents : David DUBOIS - Maurice JOSEPH

Un scrutin a eu lieu, Laurence LESIRE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

2020-17	Commissions communales	2020-20	Indemnité au Trésorier
2020-18	Correspondant CNAS	2020-21	Renouvellement convention T.A.D.
2020-19	Indemnités des élus		

**2020-17 : Constitution des commissions communales**

<b>Commission des bois :</b>	
BUYS Gérard DELANDRE Delphine FLOQUET Christophe FURQUAND Adrien HOFFMANN David LESIRE Laurence DUBOIS David JOSEPH Maurice MORETTI Guy	BLANDIN Jean CHAMPENOIS Denis COYARD Laurent DELANDRE Fabrice LALLEMENT Michel LAURENT Claude LISIECKI Christian VERDUN Claude
<b>Garants des bois :</b> FLOQUET Christophe GOEURIOT Jérôme LESIRE Laurence	
<b>Commission des chemins :</b>	
BUYS Gérard DELANDRE Delphine BERAUT Bénédicte GOEURIOT Jérôme HENRY Anthony HOFFMANN David DUBOIS David JOSEPH Maurice MORETTI Guy CHAMPENOIS Denis GARDEUR Airy	COYARD Laurent LALLEMENT Michel LISIECKI Christian BARDOT Christophe FILSTROFF Philippe FISCHER Didier FISCHER Francis HIRAT Arnaud VALROFF Eric STABLO Bernard BLANDIN Fabrice
<b>Commission d'appel d'offres :</b>	
<b>Membres :</b> BUYS Gérard, Président DELANDRE Delphine FLOQUET Christophe BERAUT Bénédicte	GOEURIOT Jérôme LESIRE Laurence CHAMPENOIS Jacqueline HOFFMANN David

<b>Commission Informations :</b>	
BUYS Gérard DELANDRE Delphine FLOQUET Christophe BERAUT Bénédicte	CHAMPENOIS Jacqueline DROUARD Muriel HOFFMANN David
<b>Cohésion sociale :</b>	
BUYS Gérard DELANDRE Delphine FLOQUET Christophe BERAUT Bénédicte	CHAMPENOIS Jacqueline DROUARD Muriel GOEURIOT Jérôme LESIRE Laurence
<b>Urbanisme :</b>	
BUYS Gérard DELANDRE Delphine FLOQUET Christophe BERAUT Bénédicte CHAMPENOIS Jacqueline DROUARD Muriel	FURQUAND Adrien GOEURIOT Jérôme HENRY Anthony HOFFMANN David LESIRE Laurence
<b>Proposition DGFP Commission des Impôts</b>	
<b>Titulaires :</b>	
BUYS Gérard DELANDRE Delphine FLOQUET Christophe BERAUT Bénédicte DROUARD Muriel FURQUAND Adrien	GOEURIOT Jérôme HENRY Anthony LESIRE Laurence JOSEPH Maurice BRY Hubert BIENAIME Sylvain
<b>Suppléants :</b>	
FILSTROFF Philippe GARDEUR Airy DELANDRE Fabrice MORETTI Guy DUBOIS David BERAUT Alain	CHAMPENOIS Jacqueline COYARD Laurent GENIN Denis LAURENT Claude ELOY Annick HIRAT Arnaud

### 2020-18 : Désignation correspondant CNAS

Afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- De désigner **Mme Muriel DROUARD**, membre de l'organe délibérant, en qualité de déléguée élue notamment pour représenter la Commune de Les Souhesmes-Rampont au sein du CNAS.

### 2020-19 : Indemnités élus

Sur rapport de Monsieur (*Madame*) le Maire,  
Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le **décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction publique**,  
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire, de deux adjoints et d'un maire délégué,

Vu les arrêtés municipaux en date des 24 mai 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames/Messieurs DELANDRE Delphine, FLOQUET Christophe, adjoints, Madame BERAUT Bénédicte, maire déléguée,

Considérant que la commune compte 355 habitants,

Considérant que pour une commune de 355 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 9,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique,  
 Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints et du maire déléguée pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi.

## D E C I D E

### **ARTICLE 1 – Détermination des taux :**

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du maire délégué est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- 1<sup>er</sup> adjoint : 4,47. % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, avec date d'effet au 24 mai 2020 ;
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 4,47 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, avec date d'effet au 24 mai 2020 ;
- Maire déléguée : 2,235% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique, avec date d'effet au 24 mai 2020.

### **ARTICLE 3 - Revalorisation :**

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

### **ARTICLE 4 - Crédits budgétaires :**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

## Annexe à la délibération

### **Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal**

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués	Majorations éventuelles	Montants mensuels bruts
1 <sup>ère</sup> adjointe	DELANDRE Delphine	4.47%		173.86€
2 <sup>ème</sup> adjoint	FLOQUET Christophe	4,47€		173,86€
Maire déléguée	BERAUT Bénédicte	2,235%		86,93€

### **2020-20 : Indemnité à M. le Trésorier**

Le maire rappelle au Conseil les dispositions de l'arrêté interministériel du 16/12/1983 (JO du 17/12/1983) relatives aux conditions d'octroi de l'indemnité de conseil du Trésorier et plus particulièrement l'article 3 qui dispose que « l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Par ailleurs une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion du renouvellement du Conseil Municipal.

Ainsi, il y lieu de se prononcer sur l'octroi de l'indemnité à verser à M. LEULIER Jean-Louis, Trésorier (le montant servant de base au calcul annuel de l'indemnité est celui de la moyenne annuelle des dépenses effectives des 3 derniers exercices connus).

Après en avoir délibéré avec 9 voix contre et 2 abstentions, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas octroyer l'indemnité de conseil à M. le Trésorier.

## 2020-21 : Renouvellement convention T.A.D. (Transport A la Demande)

Le maire indique au Conseil Municipal que la convention (signée avec la SARL Jean-Paul FISCHER) portant sur le Transport A la Demande est arrivée à échéance le 31 décembre 2019.

Il soumet au Conseil Municipal, la décision de renouveler celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 11 voix contre, DECIDE de ne pas renouveler la dite convention.

Le Maire, Gérard BUYS

La Secrétaire, Laurence LESIRE

Gérard BUYS	Delphine DELANDRE	Christophe FLOQUET	BERAUT Bénédicte
Jacqueline CHAMPENOIS	Muriel DROUARD	Adrien FURQUAND	Jérôme GOEURIOT
Anthony HENRY	David HOFFMANN	Laurence LESIRE	